

Actes attribués au Prophète Daoud

(Sur lui la paix)

« J'ai interrogé Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) au sujet de ce qu'évoquent certains exégètes concernant Seïdina Daoud (sur lui la paix) et sur le fait qu'il aurait convoité par son cœur cela, et qu'il aurait ordonné à un homme de faire cela et cela...

Précisions : Sidi 'Ali Harazim (qu'Allah l'agrée) est resté allusif sur ces événements en inscrivant cette question dans **Djawahirou-l-Ma'ani**, n'osant pas retranscrire les actes que ces exégètes attribuaient au prophète Daoud (sur lui la paix) tout en sachant que cela est connu. Pour la bonne compréhension de la réponse de Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) nous allons évoquer plus précisément ces événements qui ont rapport avec les versets suivants :

« (22) Quand ils entrèrent auprès de David, il en fut effrayé. Ils dirent : « N'aie pas peur ! Nous sommes tous deux en dispute, l'un de nous a fait du tort à l'autre. Juge donc en toute équité entre nous, ne sois pas injuste et guide-nous vers le chemin droit (23) « Celui-ci est mon frère : il a quatre-vingt-dix-neuf brebis, tandis que je n'ai qu'une brebis. Il m'a dit : « Confie-la-moi » ; et dans la conversation ; il a beaucoup fait pression sur moi » (24) Il [David] dit : « Il a été certes injuste envers toi en demandant de joindre ta brebis à ses brebis ». Beaucoup de gens transgressent les droits de leurs associés, sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes oeuvres - cependant ils sont bien rares. - Et David pensa alors que Nous l'avions mis à l'épreuve. Il demanda donc pardon à son Seigneur et tomba prosterné et se repentit. » (Sourate 38 Sad, versets 22 à 24)

Certains exégètes ont soutenu que le jugement de la brebis était une épreuve envoyée par Dieu pour lui montrer l'injustice de sa conduite. À savoir qu'il aurait convoité la femme d'un autre qui était parti au Djihad avec son armée alors qu'ils en possédaient déjà plusieurs et qu'il aurait ordonné au commandant de son armée de placer l'époux de cette femme au cours du combat à un endroit très risqué pour qu'il se fasse tuer, ainsi il aurait pu l'épouser. Qu'Allah nous préserve d'avoir une telle opinion envers l'un des nobles messagers d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur eux tous).

Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) répondit à cette question en ces termes : « Nous cherchons protection auprès d'Allah de croire que cela peut survenir au détenteur de l'infaillibilité, Allah n'a évoqué ici que la dispute survenue pour la brebis d'un troupeau et pas autre chose, comme Allah l'a dit : « (23) Celui-ci est mon frère : il a quatre-vingt-dix-neuf brebis, tandis que je n'ai qu'une brebis. Il m'a dit : « Confie-la-moi » ; et dans la conversation ; il a beaucoup fait pression sur moi » (24) Il [David] dit : « Il a été certes injuste envers toi en demandant de joindre ta brebis à ses brebis ». Beaucoup de gens transgressent les droits de leurs associés, sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes oeuvres - cependant ils sont bien rares. - Et David pensa alors que Nous l'avions mis à l'épreuve. Il demanda donc pardon à son Seigneur et tomba prosterné et se repentit. » (Sourate 38 Sad, versets 23 et 24)

Comme il est connu par les savants enracinés, le Qoran ne peut être commenté qu'à travers des informations authentifiées qui ne détournent point son sens apparent, hormis si son sens apparent est dans le domaine de l'impossible. Or ces deux aspects sont inexistantes ici, il n'y a là aucune information authentifiée qui corrobore une telle interprétation des versets, ni même d'indication permettant de nous détourner du sens apparent.

Si tu as bien compris cela tu constateras alors que les versets suivants sont à prendre dans leurs sens apparents, et ils sont loin de cette spéculation que l'on rapporte et qu'il est inconvenant d'attribuer même au vertueux parmi le commun des croyants, alors comment le concevoir pour

les élus d'Allah. Cette interprétation est abominable et nous cherchons protection auprès d'Allah contre de tels abus.

J'ai demandé au Cheikh (qu'Allah sanctifie son précieux secret) : « A quoi fait référence le repentir de Seïdina Daoud (sur lui la paix) ? »

Il répondit (qu'Allah sanctifie son précieux secret) : « C'est seulement à propos du fait qu'il a pensé s'être trompé dans le jugement et point autre chose, et ceci, conformément à ce dont nous informe Allah dans le verset : « Et David pensa alors que Nous l'avions mis à l'épreuve. Il demanda donc pardon à son Seigneur et tomba prosterné et se repentit. » Remarque, qu'Allah te fasse miséricorde, cette voie pure qui permet à tous ceux qui l'empruntent de s'éloigner de ce qui vient approvisionner le feu de l'Enfer. Agrippe-toi fermement à cette corde solide et éloigne-toi de toute forme d'interprétation qui provient de l'imagination des esprits grossiers afin d'être parmi les bienfaisants.

Je demandai alors à Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) : « Si son repentir concernait ce que tu viens d'évoquer alors quelle est l'interprétation qu'il faut comprendre au sujet de la parole du Très-Haut qui suit : « Nous lui pardonnâmes. » (Verset 25) ? »

Il me répondit (qu'Allah sanctifie son précieux secret) : « Il lui a pardonné sa suspicion (d'avoir été éprouvé). »

Je lui dis : « Pourtant sa pensée n'était pas un péché dans cette affaire. »

Il dit (qu'Allah sanctifie son précieux secret) : « Les grands parmi les Véridiques ne sont pas comparables aux autres, car ils sont repris même pour les plus infimes des atomes, car en la Sainte Présence la bienséance est nécessaire. Ainsi celui qui se trouve en la Sainte Présence du Vrai, s'il oublie ou s'il se dissipe même dans l'infime, il est alors réprimandé et il n'est point excusé comme le serait tout autre, et cela, malgré que dans l'apparence de la Loi il ne s'agit pas d'une faute. »

Ensuite Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a évoqué comme appui des récits qui illustrent justement l'attitude bienséante auprès des gens de la Sainte Présence, parmi cela il a dit :

« Une fois, alors que Sari Saqati (qu'Allah l'agrée) était assis, il étendit sa jambe puis soudainement il la replia avec empressement et se mit à supplier Allah avec humilité en disant : « Je ne recommencerais jamais plus cela. » Un certain juriste qui se trouvait là lui dit : « Qu'as-tu donc ? Sache que tu n'as rien contre toi ou il n'y a aucun mal à le faire. » Le juriste en question lui a dit ces propos, car dans la Loi le fait d'étendre la jambe est autorisé (Moubah), et ce qui est autorisé ne peut subir de reproche. Or il ne sait pas que pour les Élités il est nécessaire d'être dans une attitude bienséante à chaque moment, même au moment de l'oubli comme nous l'avons déjà évoqué. »

Parmi les récits qu'il a aussi évoqués il a dit (qu'Allah sanctifie son précieux secret) : « Il y avait deux hommes sur un bateau et ils étaient des frères compagnons en Allah le Très-Haut. Or une fois l'un des deux vit une bouchée de nourriture qui était tombée et il le mit dans sa bouche, l'autre le gronda et lui dit : « Quelle est donc cette attitude irrespectueuse ?! » Il se mit à s'excuser auprès de lui prétextant l'oubli et la dissipation ; or il n'accepta pas ses excuses et il lui dit : « Je ne peux être le compagnon de celui qui est insouciant face à la Sainte Présence » puis il se jeta à la mer et il disparut. Lorsque l'autre arriva à la Maison Sacrée il le trouva en train de faire ses tournées rituelles, il s'agrippa à lui. Il lui dit alors : « Si ce n'était la fraternité en Allah qui nous lie et ce qu'elle réclame, tu ne m'aurais plus revu et je ne partagerais plus ta compagnie. » Il répondit : « Je me repends à Allah. » L'autre l'accepta et lui tint de nouveau compagnie.

Si telle est la bienséance réclamée pour les Aouliya d'Allah le Très-Haut, alors qu'en penses-tu pour ce qui concerne les Elus d'Allah le Très-Haut parmi Ses Prophètes et Ses Messagers (sur eux tous la paix). Ils ont certes la primauté dans la bienséance réclamée et l'absence de dissipation. »

Texte tiré et traduit du livre **Djawahirou-l-Ma'ani**
Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

